



Quel avenir pour notre territoire ?
Plan Local d'Urbanisme intercommunal 2021 > 35

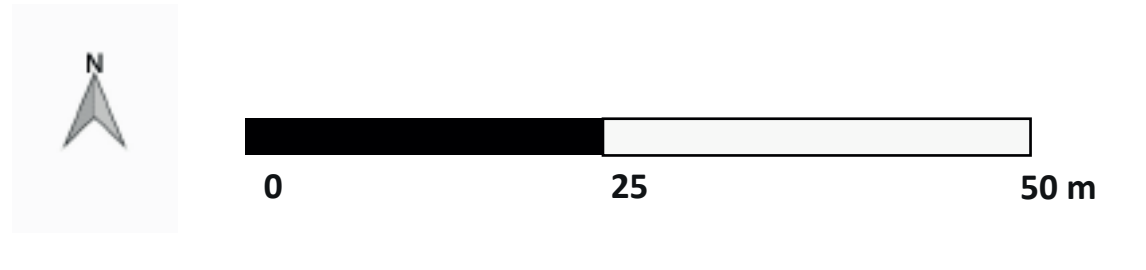


Plan Local d'Urbanisme intercommunal
5.3 Plans masses

Fresnes - Fr2

DOSSIER APPROBATION

PLUi approuvé par délibération du Conseil territorial en date du 16 décembre 2025



- Légende**
- Limite de zone
 - Zone de plan masse
 - Limite de lot
 - Limite parcellaire
 - Bâti existant
- Gabarit et implantation des bâtiments**
- R+6**
Nombre de niveaux maximum
- Limite indicative des bâtiments de différentes hauteur
 - Implantation obligatoire à l'alignement
 - Implantation à l'alignement ou en retrait
 - Implantation en retrait de 2 m minimum de l'alignement
 - Limite constructible indicative
 - Distance de retrait obligatoire
 - Largeur de voie indicative
- Espaces libres**
- Espaces paysagers protégés
 - Espaces verts et cheminements doux publics à réaliser
 - Espaces verts privés
- Spécificités architecturales ponctuelle**
- Mur antibruit
 - Linéaire de protection contre les nuisances sonores
 - Principe de porosité
 - Principe de gradation des hauteurs